



Conseil national  
de l'information statistique

## CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

### Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du 4 octobre 2016

#### Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête PHEDRE- Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la Durée  
et REste à charge .....[2](#)
- Enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » .....[9](#)

# ENQUÊTE PHEDRE

Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la Durée et REste à charge

## 1. Intitulé de l'enquête

Enquête PHEDRE sur « la Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la Durée et REste à charge ».

## 2. Service producteur

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) – Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (Irdes)

## 3. Service réalisant la collecte

La Drees et l'Irdes assurent conjointement la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre sera assurée par un ou plusieurs prestataires extérieurs.

## 4. Historique de l'enquête

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré le droit à la compensation du handicap. Dans ce cadre, la prestation de compensation du handicap (PCH) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour contribuer à la prise en charge financière de certaines dépenses liées au handicap. Cette allocation peut financer 5 éléments : l'aide humaine, les aides techniques, les aménagements du logement et du véhicule, les aides spécifiques et exceptionnelles ainsi que l'aide animalière. Elle succède à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), mise en place en 1975.

La Drees a la charge de suivre les prestations sur le handicap, notamment l'ACTP et la PCH.

Il existe au sein de la Drees quatre sources de données sur ces prestations :

- De janvier 2006 à décembre 2015, une enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils départementaux (CD) ;
- deux enquêtes annuelles sur l'aide sociale (l'une sur les bénéficiaires et l'autre sur les dépenses) auprès des conseils départementaux ;
- une enquête ponctuelle sur les bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH réalisée en 2009-2010.

Les sources de la Drees permettent de suivre l'évolution du nombre de bénéficiaires (publication « Études et résultats » – ER – n°900 et notes trimestrielles) et des dépenses (ER n°942, Dossier de la Drees n° 02), ainsi que la répartition par type d'aides et nature de l'aide humaine – prestataire, mandataire, gré à gré (notes trimestrielles). Pour compléter ces informations, une enquête auprès des bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP a été réalisée en 2009, afin notamment de comprendre pourquoi la bascule de l'ACTP vers la PCH n'a pas été aussi importante que prévue.

Outre les données agrégées de la Drees sur les paiements des départements, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) dispose d'informations sur les plans de compensation du handicap accordés par les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) et sur les montants associés. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de mettre en lien ces deux informations.

## **5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

L'enquête de 2009 sur les caractéristiques des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) a été réalisée sur un échantillon comprenant 8 333 bénéficiaires, répartis dans 18 départements : 5 026 ont répondu au volet individuel en face-à-face.

Elle a permis de connaître les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires de ces prestations, leurs types de handicap et leurs conditions de vie et d'identifier en partie les raisons pour lesquelles tous les bénéficiaires de l'ACTP n'avaient pas opté pour la PCH (ER n°772). L'enquête a fourni des informations sur le recours à l'aide humaine chez les bénéficiaires de ces prestations (ER n°855) et une étude sur les personnes ayant des limitations motrices (ER n°819) a pu être réalisée. Cette enquête a également permis d'éclairer les remontées administratives de l'enquête trimestrielle sur l'ACTP et la PCH (ER n°829).

## **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

L'enquête PHEDRE (Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la durée et Reste à charge) vise à répondre à deux questions principales autour de la PCH :

- Évaluer les écarts qui peuvent exister entre les plans notifiés par la MDPH et ce qui est réellement mis en place par le bénéficiaire ;
- Mesurer le montant du reste à charge pour les bénéficiaires de la PCH.

Les dépenses globales liées à la PCH sont connues au travers des enquêtes déjà réalisées par la Drees, mais le coût pour la personne ne peut être établi.

L'évaluation du degré de mise en place du plan de compensation pourra être réalisée à partir des données administratives, en comparant les éléments PCH qui sont accordés par les MDPH et ce qui est effectivement payé par le département. Ces informations pourront être complétées lors de l'entretien en face à face pour comprendre les raisons d'abandon ou de mise en place partielle des plans.

Le reste à charge (RAC) est l'écart entre le montant réel de l'élément PCH et le montant pris en charge par le conseil départemental (CD) au titre de la PCH. Ce reste à charge sera calculé pour chacun des éléments de PCH accordés et effectivement mis en place.

Mais ce reste à charge peut être diminué voire supprimé par l'intervention d'autres financeurs (fonds de compensation, complémentaires santé, Agefiph, Anah, caisse de retraite...). Ces financements complémentaires seront pris en compte pour calculer le reste à charge réel pour le bénéficiaire.

## **7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Depuis l'enquête de 2009, il n'existe aucune source de données individuelles sur les bénéficiaires de la PCH. Les données agrégées dont disposent la Drees et la CNSA ne permettent pas d'évaluer le coût individuel de la PCH ni de connaître le degré de mise en place des plans.

Le rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) sur l'« Évaluation de la prestation de compensation du handicap » d'août 2011 a recommandé qu'une mission évalue les conditions de régulation de la dépense liée aux équipements destinés aux personnes handicapées. Il indique également que le décret sur le montant du reste à charge doit être pris. Les travaux sur le reste à charge permettront, notamment, d'éclairer ces deux points. La mission Igas a également recommandé de « mener une étude pour mieux connaître les écarts (et les causes de ces écarts) entre les attentes et les besoins évalués de la personne d'une part, et la mise en œuvre du plan d'autre part ».

Outre la Drees, l'Irdes et la CNSA, les utilisateurs potentiels de ces résultats sont les organismes ou administrations concernés par ces questions ainsi que des chercheurs, en particulier ceux qui participent au groupe de conception.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet**

À ce jour, les bénéficiaires de la PCH ne sont approchés que de manière globale par une enquête trimestrielle (menée jusqu'en décembre 2015) et une enquête annuelle auprès des conseils départementaux. Ces enquêtes permettent de chiffrer le nombre de bénéficiaires et les dépenses liées à cette prestation, mais ne permettent pas de mesurer l'écart entre ce qui est notifié dans les plans et ce qui est réalisé, ni d'évaluer le reste à charge pour les bénéficiaires.

L'enquête ACTP/PCH de 2009 ne permet pas d'évaluer le degré de mise en place des plans ni de calculer le reste à charge pour les bénéficiaires de la PCH.

## **9. Insertion dans un système d'information**

Il s'agit d'une enquête auprès des bénéficiaires de la PCH. Un recours aux sources administratives des MDPH et des conseils départementaux (CD) est nécessaire d'une part pour l'obtention de la base de sondage des bénéficiaires à interroger en face-à-face, d'autre part pour obtenir des données administratives sur les plans notifiés et les paiements. Pour préparer l'enquête et en particulier la collecte de ces données administratives, un questionnaire de « pré-enquête » a été adressé aux MDPH et aux conseils départementaux pour connaître leurs pratiques (par exemple, quelles informations sont disponibles dans leurs bases de données, quelles informations sont envoyées aux bénéficiaires au moment de la notification du plan de compensation du handicap...).

## **10. Unité(s) statistique(s)**

La population concernée par l'enquête (appelée « flux 2012 ») est l'ensemble des personnes qui répondent simultanément aux trois critères suivants :

- Dépôt d'une demande d'au moins un élément PCH « domicile » auprès de la MDPH de son département de résidence entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012 ;
- Au moins un des éléments de la demande a été accordé par la CDAPH entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2015 ;
- Au moins un des éléments accordés nécessite un paiement par le conseil départemental.

Il peut s'agir d'un primo-accord (aucun accord d'élément PCH n'a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012), ou d'un accord lors d'un réexamen du plan (bénéficiaire ayant eu un accord PCH antérieur).

## **11. Champ de l'enquête**

Sont dans le champ de l'enquête toutes les personnes appartenant au « flux 2012 ».

Lorsque la personne est en établissement, la PCH peut être accordée (dans ce cas le montant de l'aide humaine est réduit à 10 %), cela peut se produire dans deux situations :

- La demande est faite quand le bénéficiaire réside déjà en établissement, ces bénéficiaires sont exclus du champ car les problématiques générales de l'enquête sur la mise en place des plans et le reste à charge ne se posent pas de la même façon ;
- La personne a eu un accord PCH alors qu'elle vivait à domicile et, par la suite, est allée en établissement. Ces bénéficiaires sont dans le champ de l'enquête, en faisant l'objet d'une interrogation spécifique, axée sur les motifs de ce départ en institution (en lien ou non avec les difficultés de mise en place de la PCH).

Aucune limite d'âge n'est envisagée : la PCH « enfant » et les bénéficiaires de plus de 60 ans sont dans le champ de l'enquête.

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête PHEDRE vise une représentativité France entière (Métropole et DOM – hors Mayotte).

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

Afin de tenir cet objectif de représentativité nationale tout en limitant les coûts de l'enquête, on prévoit de réaliser l'enquête dans une trentaine de départements en les stratifiant selon une typologie (on vise 4 ou 5 classes) prenant en compte les pratiques des départements vis-à-vis de la PCH. Les données nécessaires à la réalisation de cette typologie ont été obtenues à partir de la « pré-enquête » adressée en 2016 à tous les départements (y compris les DOM). Elles seront enrichies par des données de cadrages provenant d'autres enquêtes de la Drees ou de la CNSA.

Il n'est pas possible d'identifier le « flux 2012 » à partir d'une source unique. En effet, dans les bases de données des MDPH, il n'est pas possible de savoir si un paiement est attendu de la part du conseil départemental et tous les éléments notifiés par la MDPH ne sont pas automatiquement indiqués dans les bases des CD. Pour constituer la base de sondage de l'enquête Phedre, il est donc nécessaire de mettre en regard les données de ces deux sources d'informations. C'est à partir de cette base de sondage que sera tiré l'échantillon sollicité en face à face et pour lequel un questionnaire MDPH plus détaillé, sera réalisé.

Les MDPH seront sollicitées, fin 2016, pour collecter les informations nécessaires à la constitution de la base de sondage. Elles fourniront la liste des bénéficiaires ayant eu un accord d'au moins un élément PCH suite à une demande déposée en 2012. Cette liste comprendra des personnes dont le CD ne notifiera de paiement pour aucun élément PCH. Ces personnes sont donc hors champ. Pour les identifier, il faut que le CD indique qu'aucun paiement n'est attendu.

Dans les CD, l'ensemble des bénéficiaires ayant un droit ouvert au 31 décembre de chacune des années de 2012 à 2016 seront repérés. Ces « stocks » de bénéficiaires contiennent le « flux 2012 » mais pas uniquement. La liste des bénéficiaires établie à partir des données des MDPH sera comparée à ces stocks, pour identifier le « flux 2012 » et constituer la base de sondage.

L'objectif est de pouvoir interroger 5 000 bénéficiaires lors du face à face. En faisant l'hypothèse d'un taux de réponse de 60 % et d'un taux de décès/déménagement de 10 %, cet objectif implique de sélectionner un échantillon de 9 300 plans du « flux 2012 » environ.

## 14. Mode de collecte

### a) Extractions dans les Maisons Départementales Personnes Handicapées

**Fin 2016 – début 2017**, trente MDPH seront sollicitées une première fois pour collecter les informations nécessaires à la constitution de la base de sondage. Si les MDPH en ont la possibilité technique, la nature des éléments PCH accordés sera également collectée. Cette identification permettra de stratifier l'échantillon du face à face pour répondre aux besoins de l'enquête. Les questionnaires face à face et MDPH pourront également être pré-remplis grâce aux informations recueillies lors de cette phase, afin d'alléger autant que possible la collecte terrain.

Pour lisser la charge de travail pour les MDPH, les extractions peuvent être réalisées en deux étapes. La première étape consiste à extraire les coordonnées des bénéficiaires ayant déposé en 2012 une demande qui a été acceptée. La seconde, qui pourra s'étendre sur plusieurs mois, concerne les informations sur les notifications et les autres informations disponibles sur les bénéficiaires.

### b) Extractions dans les conseils départementaux

**Au cours de l'année 2017**, les CD seront sollicités dans les trente départements où les MDPH auront envoyé leurs extractions de bénéficiaires. La collecte d'informations se fera par extraction de bases de données. L'ensemble des bénéficiaires ayant un droit ouvert au 31 décembre de chacune des années de 2012 à 2016 seront repérés. La liste des bénéficiaires établie à partir des données des MDPH sera comparée à l'union de ces stocks pour identifier le « flux 2012 » dans les bases des CD et constituer la base de sondage du face-à-face.

A partir des données collectées pour les bénéficiaires des « stocks » 2012 à 2016, tous les paiements et indus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2016 ainsi que les données permettant de décrire les bénéficiaires seront récupérées. Dans la mesure du possible, des informations sur les autres aides accordées par le département au bénéficiaire (aide ménagère, aides extra-légales ...) seront également collectées.

c) Collecte terrain face-à-face

**Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2018**, les bénéficiaires du « flux 2012 » sélectionnés pour le face à face seront interrogés via un questionnaire d'environ 45 minutes.

d) Collecte terrain MDPH

Seules les MDPH disposent du détail des plans PCH notifiés, des critères d'éligibilité à la PCH, des montants des devis, des informations relatives au fonds de compensation, de l'historique de la personne dans la MDPH et des informations importantes sur les individus comme le type de déficience ou les limitations.

Le recueil de ces données se fera sur place, **au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2018**, à l'aide d'un questionnaire à remplir à partir d'informations qui peuvent être disponibles dans différentes sources de la MDPH. Ce questionnaire pourra être pré-rempli à partir des informations collectées lors de la première étape.

D'autres informations comme l'éligibilité à l'AAH, les cartes attribuées (stationnement, invalidité ...) et les orientations en établissements proposées, généralement présentes dans la base de gestion PCH des MDPH seront également extraites.

e) Appariements

Les données du face à face seront appariées à celles du SNIIRAM afin de connaître les dépenses de santé et les remboursements au titre de l'assurance maladie obligatoire pour ces personnes et ainsi compléter les informations sur leur reste à charge. A cette fin, le NIR devra être collecté.

Un appariement avec les données INSEE-DGFIP sur les revenus fiscaux et sociaux est également envisagé afin de mesurer de façon précise les revenus des ménages des bénéficiaires interrogés en face-à-face, voire ceux des ménages de tous les bénéficiaires des « stocks » 2012 à 2016.

## **15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Les collectes se dérouleront en 2017, pour la partie constitution de la base de sondage et 2018 pour les questionnaires face à face et MDPH. Elles seront réalisées par un (ou plusieurs) prestataire(s) sélectionné(s) à l'issue de deux ou trois appels d'offre.

## **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

Le questionnaire en face à face aura une durée moyenne d'environ trois quarts d'heure.

Les thèmes envisagés pour le questionnement en face à face sont les suivants :

- Les difficultés rencontrées ou non lors de la mise en place du plan ;
- Les raisons de l'abandon (même partiel) de celui-ci ;
- Les informations nécessaires au calcul du reste à charge (prise en charge complémentaire santé, caisse de retraite, anah...) ;
- La situation fonctionnelle, restriction d'activité... ;
- Le recours à l'aide humaine y compris celle qui n'est pas financée au titre de la PCH (aide ménagère, aide à la parentalité) ;
- L'organisation de l'aide humaine au quotidien, incluant le sanitaire et le paramédical ;

- L'usage de l'ensemble des aides techniques et des aménagements du logement.

### **17. Instances de concertation (comitologie)**

Un groupe de conception et un comité de pilotage sont mis en place. Outre la Drees, l'Irdes et la CNSA (membres du comité de pilotage), le groupe de conception est constitué de membres de la DGCS, de conseils départementaux et de MDPH, ainsi que de personnes du secteur associatif et de chercheurs.

### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête feront tout d'abord l'objet d'études dans les publications *Études et résultats* de la Drees et *Questions d'Économie de la Santé* de l'Irdes courant 2019. Les données seront mises à disposition des chercheurs ou des organismes intéressés dans le cadre d'un groupe d'exploitation piloté par la Drees et l'Irdes.

Le public enquêté pourra avoir accès aux publications sur le site internet de la Drees et sur celui de l'Irdes.

Les bases seront mises à disposition sur le réseau Quetelet.

### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'enquête est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage par la Drees et l'Irdes.

La Drees et l'Irdes mettent chacun à disposition l'équivalent d'1,5 ETP pour la préparation de l'enquête. Le budget global de l'enquête (hors coûts internes Drees et Irdes correspondant à ces ETP) est estimé à 1,8 million d'euros.

## Enquête de victimation « cadre de vie et sécurité »

### 1. Intitulé de l'enquête

L'enquête est intitulée « Cadre de vie et sécurité ».

### 2. Service producteur

Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), partagent la maîtrise d'ouvrage principale de l'enquête. Le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif depuis 2015.

### 3. Service réalisant la collecte

L'INSEE est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

### 4. Historique de l'enquête

En France, les enquêtes de victimation sont utilisées depuis environ 40 ans et, depuis 1996, l'Insee est un acteur majeur dans ce type d'enquêtes. De 1996 à 2006, un module de victimation figurait dans le questionnaire des enquêtes EPCV (Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages) sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Certaines années, ce module a été complété de questions de victimation supplémentaires. Cela a été le cas en 1999 à la demande de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) puis en 2005 et 2006, à la demande de l'Observatoire national de la délinquance. Ce partenariat s'est poursuivi avec la mise en place à partir de 2007 et suite à l'abandon des EPCV d'une enquête annuelle consacrée à l'étude de la victimation : l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS).

Le dernier avis d'opportunité du CNIS sur cette enquête portait sur la collecte de 2016<sup>1</sup>. Un nouvel avis d'opportunité est demandé pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » prévue en 2017.

En parallèle, des groupes de travail réfléchissent à la mise en place de nouveaux modules ou d'évolution significative du questionnaire. L'enquête 2018 devrait être la première à être impactée par cette démarche. Un nouvel avis d'opportunité sera demandé l'an prochain pour celle-ci.

En 2014, un nouveau module sur les « violences psychologiques au sein du couple » a été introduit suite à la reconnaissance pénale du harcèlement moral au sein du couple (loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 - article 222-33-2-1) au même titre que les autres violences.

Jusqu'en 2015, l'enquête se composait traditionnellement de deux échantillons : un échantillon principal tiré dans le recensement et couvrant le territoire métropolitain et un sur-échantillon tiré dans le recensement sur les quartiers ZUS. En 2016, ce sur-échantillon a été remplacé, à la demande du CGET, par un sur-échantillon sur les quartiers prioritaires tiré dans les fichiers fiscaux : celui-ci permettra de fournir des données inédites sur ces quartiers. En 2017, le CGET ayant décidé de ne pas financer l'enquête, ce sur-échantillon ne sera pas reconduit.

D'un point de vue méthodologique, la pondération de l'enquête a été entièrement revue en 2016. La direction de la méthodologie de l'INSEE a en effet travaillé à une refonte de la pondération dans l'enquête CVS comme suit : d'une part procédure de correction de la non-réponse et calage en deux étapes, plus « performant » que l'approche en une seule étape jusqu'ici réalisée (cf. travaux d'Eric Lesage et de David Haziza<sup>2</sup>), d'autre part, ce ne sont plus 2 pondérations (ménages/individus-kish combiné, individus casque)

<sup>1</sup> Avis d'opportunité du 15 juin 2015, n°89/H030

<sup>2</sup> « Risque d'amplification de biais de l'estimateur par calage généralisé en présence de non réponse » <https://www2.unine.ch/files/content/sites/statistics/files/.../Lesage.pdf>



mais 3 pondérations distinctes (ménage, individus-kish, individus casque) qui sont calculées permettant ainsi une correction de la non-réponse spécifique à chaque niveau ainsi que de conserver annuellement les 500 ménages qui ne répondent qu'au questionnaire ménage. Enfin, les marges de calage ont été revues et complétées par des variables corrélées aux variables d'intérêt. Le dernier comité de pilotage a validé ces changements et la méthodologie pour la rétopolation sur les séries qui seront diffusés fin 2016.

Enfin, les maîtrises d'ouvrage ont proposé les grands axes d'une évolution du questionnaire au groupe de concertation et d'exploitation, approuvé par la suite par le comité de pilotage de l'enquête. Ce nouveau dispositif serait construit comme les grandes enquêtes européennes - EU-SILC et LFS - d'un cœur d'enquête portant sur le TCM et les principales victimations et de modules tournants sur des thématiques déjà abordées dans le questionnaire (téléphone portable, violence au cours de la vie, conséquence sur le logement) ou de nouvelles thématiques permettant de répondre à de nouveaux besoins. Compte tenu des contraintes de calendrier de production et institutionnel, ces évolutions ne pourront être envisagées qu'à partir de 2018. Néanmoins, en 2017, un important travail de recensement des questionnements et d'harmonisation entre les différents questionnaires de victimation a été réalisé pour une meilleure cohérence d'ensemble et afin d'avoir une plus grande comparabilité entre les faits. En ce qui concerne les ajouts ou les modifications du questionnement, deux groupes de travail démarrent les réflexions l'un sur un module sur les infractions économiques, l'autre sur un module sur les infractions à caractère discriminatoire. Des projets de questionnaires seront ainsi soumis pour accord aux différentes instances institutionnelles pour implémentation en 2018. Un 3ème groupe de travail démarrera en 2017 pour une implémentation envisagée en 2019 sur les violences physiques, sexuelles et psychologiques : l'objectif est de réviser le questionnaire auto-administré permettant de tenir compte de l'expertise qui sera réalisée sur les données de l'enquête Virage mais aussi des nouvelles demandes qui émanent de différentes instances internationales (UNODC, EUROSTAT), comme les indicateurs de développement durable ou la mise en place de la classification internationale des infractions. Les travaux de ce groupe s'alimenteront par ailleurs de la prochaine Task-Force prévue par Eurostat sur le développement d'une méthodologie commune pour une enquête au sein de l'Union sur les violences envers les hommes et les femmes (« development of a common methodology for an EU-wide survey on the prevalence of gender-based violence »).

Parallèlement, la place de cette enquête dans le dispositif statistique d'ensemble et son articulation avec les informations apportées par les données administratives sont régulièrement questionnées au CNIS. C'est pourquoi, le CNIS a organisé une rencontre le 5 septembre 2016 visant à dégager un panorama des bonnes pratiques statistiques permettant d'éclairer les évolutions futures du système d'information statistique sur l'insécurité. Les conclusions de cette rencontre permettront d'orienter les réflexions et les programmes de travail des services producteurs pour les années à venir.

## **5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Dix enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » ont été réalisées en métropole entre 2007 et 2016 (1<sup>er</sup> trimestre), avec en moyenne 17 000 répondants (13 500 pour le questionnaire auto-administré).

Les fichiers de production et de recherche (FPR) des enquêtes 2007 à 2015 ont été mis à la disposition des chercheurs *via* le centre Maurice Halbwachs et ont été livrés au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (avec les codes commune et Iris).

Les données nationales sont diffusées sur le site de l'INSEE dans la rubrique « thèmes/conditions de vie/justice » et sous forme de fiches thématiques dans France portrait social (éditions 2008 à 2015), Regards sur la parité (éditions 2008, 2012 et à venir 2016), Tableaux de l'économie française (édition 2015), Insee références sur les couples et familles (Edition 2015) et les chiffres clés.

Un dossier d'Économie et Statistique n° 448-449 utilisant les enquêtes 2007 à 2009 a été publié en octobre 2012.

Six Insee Première ont été publiés :

- n°1133 « On pardonne tout à son quartier sauf...l'insécurité, les dégradations, le bruit » - mai 2007,
- n°1177 « Protéger son logement contre le vol et contre ses peurs »
- n°1180 « Les violences faites aux femmes » - février 2008,
- n°1473 « Femmes et hommes face à la violence » - novembre 2013
- n°1506 «Éducation nationale : Des métiers exposés aux menaces et aux insultes » - juillet 2014.
- n°1607 « Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints » - juillet 2016.

Les dix premières enquêtes annuelles ont fait l'objet de publications régulières en novembre de chaque année dans le rapport annuel de l'ONDRP, et de nombreuses publications ponctuelles de l'ONDRP (Grand Angle n°14, 19, 22, 23, 27, 28, 31 et 34; Repères n°14, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 27, 28, 30, 31, 32 ; Synthèses et Références n°1).

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) produit des chiffres clés sur les différentes victimations et le sentiment d'insécurité, des infos rapides (Interstats Info Rapides n°1 à 4 d'octobre 2015 portant sur les victimes de vols avec violence, d'escroqueries bancaires, de vols de voitures et de vols d'accessoires d'automobiles) ainsi qu'une analyse plus détaillée à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité :

- « Sécurité et défense : des professions plus souvent victimes d'agressions physiques ou verbales – interstats Analyse n°1 – Octobre 2015.

Le Ministère de la Justice a également réalisé une étude : « Se déclarer victime : de l'atteinte subie au dépôt de plainte », Infostat Justice n°110.

Les enquêtes CVS ont fait l'objet de publications dans la lettre de l'Observatoire des violences faites aux femmes (n°1 et 4 et n°8) avec deux fiches thématiques, portant sur les violences physiques et sexuelles par conjoint ou ex-conjoint et les viols et tentatives de viols, et deux dossiers spécifiques réalisés par l'INED (Lettre n°4 « Sortir des violences conjugales : quelles différences territoriales ? », Lettre n°8 « Les insultes à l'encontre des femmes dans les espaces publics »). Les résultats sont par ailleurs présentés lors des colloques annuels organisés par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Des études sont également publiés dans le rapport annuel de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles).

Dans le monde de la recherche, le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) publie également régulièrement des articles à partir de l'enquête CVS, y compris en mettant leurs résultats en série avec ceux d'enquêtes de victimation plus anciennes (["observer dans la durée le crime et l'insecurite"](http://oscj.cesdip.fr) sur <http://oscj.cesdip.fr>)

Enfin, l'accès au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) à des données géographiques fines (Iris) a permis le développement d'études sur les déterminants locaux de la victimation (Camille Hémet, « The Local Determinants of Victimization », *Working Papers AMSE Aix Marseille school of economics*, 2013).

En 2011, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été aussi réalisée ponctuellement à La Réunion et en 2015, en Guadeloupe, Martinique et Guyane. Un Insee partenaires (La Réunion) n°16 de juin 2012 présente les résultats de l'enquête de 2011 à La Réunion, comparativement à ceux de la France métropolitaine. Les résultats 2015 dans les DOM seront présentés en conférence de presse fin 2016 avec un Insee première complété de trois articles, un dans chacun des DOM américains.

L'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » permet aujourd'hui au système statistique public français au sens large de disposer d'une expertise sur le sujet, et d'être sollicité comme telle : *'apport de la France au groupe d'experts sur les statistiques de la délinquance à l'ONU à Vienne en février 2013<sup>3</sup> puis en mai 2014<sup>4</sup>, dans le cadre de la conception d'une classification internationale des infractions, s'est largement appuyé sur les enseignements tirés de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »*. L'INSEE est par ailleurs sollicitée dans le cadre de la collaboration internationale pour présenter l'enquête de victimation à des Instituts étrangers souhaitant mettre en place une telle enquête (Visite d'étude de la Roumanie en 2016).

Enfin, l'enquête CVS permettra d'alimenter des indicateurs de développement durable adoptés par la commission statistique de l'ONU en mars 2016 regroupant 229 indicateurs répartis en 17 objectifs. L'enquête serait concernée par 10 indicateurs environ correspondant à 3 objectifs.

## **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

L'enquête de victimation CVS est une enquête en population générale, qui vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens. Outre l'analyse des caractéristiques socio-démographiques des victimes, le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie, qui sont retracées en particulier à travers « l'état 4001 »). Elle porte également sur l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité et le sentiment d'insécurité. Enfin, l'enquête s'intéresse aux effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes).

Le questionnaire débute par les questions du TCM (tronc commun des enquêtes auprès des ménages) puis repose sur trois questionnaires principaux :

- le questionnaire « ménage », en face à face, qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, des dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés et les escroqueries bancaires subis par les membres du ménage au cours des deux années précédentes l'enquête;
- le questionnaire individuel en face à face qui s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus (une personne par ménage, tirée au sort). Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, incapacité temporaire de travail, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...);
- le questionnaire individuel auto-administré qui s'adresse uniquement aux personnes de 18 à 75 ans parmi les précédentes, et porte sur les violences sexuelles et les violences physiques au sein du ménage. Il existe dans une version française et dans une version étrangère en langue arabe, anglaise, portugaise et turque. Depuis l'enquête de 2014, des questions concernant les violences psychologiques entre conjoints ont été intégrées.

## **7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales), du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête au démarrage.

---

<sup>3</sup> <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/RD-CrimeStats.pdf>

<sup>4</sup> [http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/ICCS/17EGM\\_2014\\_Final\\_Reprot\\_May\\_2014.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/ICCS/17EGM_2014_Final_Reprot_May_2014.pdf)

Les enquêtes de victimation offrent en effet une approche alternative de la mesure de la délinquance à celle fondée sur les seuls comptages administratifs (Zauberman and Robert, 2011<sup>5</sup>). Les données administratives présentent certaines lacunes bien connues comme l'absence de déclaration de certaines atteintes par leur victime aux forces de sécurité, leur sensibilité aux pratiques d'enregistrement ainsi qu'aux modifications d'ordre législatif. La complémentarité de ces différentes sources permet d'offrir un cadre d'analyse global.

Les résultats des enquêtes de victimation alimentent les travaux de l'ONDRP, en particulier son rapport annuel publié en novembre, et ceux du SSMSI. Parmi les utilisateurs, on peut citer des administrations (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, ministère chargé des transports, commissariat général à l'égalité des territoires), chercheurs traitant des questions sociales soulevées par la délinquance. Les partenaires les plus intéressés par le questionnaire sur les « violences au sein du ménage » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère des Droits des femmes et la MIPROF.

En 2013, il était prévu une enquête de victimation européenne régie par un règlement. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013 devait être aménagée pour pouvoir répondre à ce règlement (essentiellement par l'ajout de questions pour des thématiques non couvertes par CVS, comme la fraude à la consommation ou la corruption). Cette enquête a finalement été rejetée par le Parlement européen, fin 2012. Le projet d'une enquête européenne sur le domaine est cependant toujours régulièrement évoqué. Même s'il n'existe pas de dispositif international d'enquête de victimisation, la collecte annuelle conjointe ONU-Eurostat sur le « crime et la justice pénale comporte des questions sur la victimation, auquel seuls les pays qui disposent d'enquêtes nationales peuvent répondre.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Le dispositif d'enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » présenté pour 2017 reconduit le dispositif d'enquêtes de victimation annuelles 2007-2016. Avant 2007, des questions de victimation avaient été posées au mois de janvier, de 1996 à 2006, dans le cadre du dispositif des Enquêtes Permanentes de Conditions de vie (EPCV).

Des enquêtes locales sont conduites ponctuellement ou de façon régulière, comme celle réalisée en Ile-de-France depuis 2001, tous les deux ans, par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France.

A l'échelle nationale, le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » constitue depuis 2007 une source de données unique en son genre à la fois par sa régularité, la richesse de ses thèmes et la taille de son échantillon. Elle permet à la France de disposer en matière de mesure statistique des phénomènes de délinquance, de deux sources statistiques complémentaires : données d'enquêtes et données administratives. Il existe désormais un consensus international, et en particulier européen, sur la nécessité de procéder ainsi. Les sources administratives sont dominées par une statistique particulière, "l'état 4001", élaboré par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale. Avec 107 types d'infraction à l'encontre des biens et personnes, suivis mensuellement, cette source a longtemps été unique (hors les statistiques judiciaires, qui ne concernent que les faits transmis au parquet). Les limites de ces données administratives sont bien connues : elles recensent les seuls faits portés à la connaissance de la police, on n'y dispose que d'une description socio-démographique très sommaire des victimes, on ne peut y appréhender l'influence de la délinquance sur les représentations ou les comportements des individus. De plus, dans le contexte particulier des années 2012 à 2015, au cours desquelles successivement la gendarmerie nationale (en 2012) puis la police nationale (en 2014) ont fait évoluer leur outil de collecte statistique sur la délinquance enregistrée, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » est demeurée la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions par rapport à la période 2006-2011. Même si les modernisations récentes permettent d'envisager dans les années qui viennent un enrichissement important des statistiques issues de ces données administratives, notamment dans la connaissance des victimes, des modes opératoires, des

<sup>5</sup> « Mesurer la délinquance », Presses de Science-Po, 2011

dates et des lieux où sont commises ces infractions, ces statistiques ne porteront jamais que sur la partie « révélée » de la victimation.

Une autre enquête concernant les violences, l'enquête Violences et rapports de genre (Virage) de l'Ined, est en cours d'exploitation. L'Insee a participé à plusieurs réunions sur la préparation de cette enquête et participe au groupe d'exploitation ainsi que le SSMSI. Une publication de premiers résultats est prévue fin 2016 dans la lettre de la MIPROF du mois de novembre. Contrairement à CVS, il s'agit d'une enquête ponctuelle, qui fait suite à l'enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF), réalisée en 2000, qui fut la première opération scientifique qui, en France, a permis de mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes. Le projet Virage entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine.

Les deux enquêtes, Virage et « Cadre de vie et sécurité », sont différentes et complémentaires :

- l'enquête Virage s'intéresse uniquement aux violences faites aux personnes. Elle a pour objectif principal de construire des typologies des situations de violence. La construction d'indicateurs de gravité tenant compte du cumul des différentes formes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles) et de leur répétition pour chacun des contextes explorés par son questionnaire (couple, famille, travail, espace public) permettra de mieux comprendre les conséquences sociales des violences, sur la santé mais aussi sur les trajectoires familiales, scolaires, professionnelles et résidentielles. Elle vise encore à améliorer la connaissance sur certains sujets, comme les violences au travail ou la situation des enfants dans le cadre de violences conjugales. Elle dispose pour ce faire d'un questionnement plus fin que celui envisageable dans une enquête annuelle généraliste.

- l'enquête « Cadre de vie et sécurité » prend en compte, non seulement, les violences, menaces ou injures, mais aussi d'autres atteintes comme les vols ou les actes de vandalisme, si bien que les tendances annuelles qu'elle fournit porte sur l'ensemble des principales atteintes aux personnes ou à leurs biens. Elle intègre aussi des questions sur les suites « institutionnelles » des atteintes subies (dépôt de plainte, accueil à la police ou gendarmerie, suites données à la plainte) et sur le ressenti des personnes en matière de sécurité.

L'effet dû au mode de collecte pourra être étudié à partir des questions communes des enquêtes CVS et Virage : collecte en face à face et questionnaire auto-administré pour « Cadre de vie et sécurité », collecte par téléphone et internet pour Virage avec un questionnement plus détaillé. Par ailleurs, s'il est vraisemblable que les deux enquêtes (spécialiste pour l'une et généraliste pour l'autre) n'obtiennent pas les mêmes niveaux de prévalence, il sera utile d'étudier la comparabilité des deux enquêtes notamment sur les différences hommes-femmes.

L'analyse des résultats de l'enquête Virage et la comparaison avec l'enquête CVS seront discutés au sein du comité d'exploitation de l'enquête, qui regroupe les différents utilisateurs, dans le but d'éclairer la réflexion sur la révision des questions sur les violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Eurostat prévoit par ailleurs la mise en place d'une *task-force* d'ici la fin de l'année 2016 concernant une enquête sur les violences à l'encontre des hommes et des femmes. Cette enquête pourrait être mise en place en 2019 sur la base du volontariat. Les maîtrises d'ouvrage suivront les travaux de cette *task-force* qui permettront d'alimenter notre propre réflexion sur une révision du questionnaire auto-administré.

Enfin, les nouveaux indicateurs de développement durable sur la victimation adoptés récemment par l'ONU orienteront également les travaux de révision afin de pouvoir répondre à terme à cette demande.

## 9. Insertion dans un système d'information

Pour les cinq premières éditions, l'enquête CVS se divisait en deux parties : d'une part le questionnaire en face à face auquel répondent les ménages et en leur sein une personne de 14 ans ou plus, et d'autre part le module auto-administré sur les violences sensibles. Le premier avait reçu un avis d'opportunité jusqu'en 2011 alors que le second, du fait de son caractère expérimental a nécessité une demande

renouvelée chaque année. Depuis 2012, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » est présenté au Cnis dans sa globalité.

## 10. Cible de l'enquête

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale) en métropole. Les unités enquêtées sont les personnes de 14 ans ou plus. Une personne est interrogée par ménage. Si elle a entre 18 et 75 ans, il lui est demandé de remplir l'auto-questionnaire « violences sensibles », en plus du questionnaire individuel qui recense déjà les violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles).

## 11. Champ de l'enquête

Il s'agit d'enquêtes en population générale auprès d'un échantillon de logements de France métropolitaine et éventuellement d'un ou plusieurs DOM.

Le questionnaire « ménage » s'adresse à un adulte du ménage-unité de vie, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence.

Le questionnaire « individuel » en face à face s'adresse à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement, tirée au sort parmi les personnes de 14 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'enquête. Le proxy n'est pas autorisé ; une seconde visite est possible.

Le questionnaire « individuel » auto-administré s'adresse à la personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et ait 75 ans ou moins au 1<sup>er</sup> janvier.

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête annuelle a lieu en France métropolitaine. Elle est étendue occasionnellement aux territoires Domiens : La Réunion en 2011 (1 500 logements échantillonnés) et la Guadeloupe, Martinique et Guyane en 2015 (3 000 logements échantillonnés par département).

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête se compose généralement de deux échantillons : un échantillon principal tiré dans le recensement et couvrant le territoire métropolitain et un sur-échantillon. Jusqu'en 2015, des logements en zones urbaines sensibles (ZUS) étaient en effet surreprésentés. L'entrée en vigueur des « nouveaux quartiers prioritaires » au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a entraîné l'abandon du sur-échantillon ZUS à partir de 2016 et la mise en place d'un sur-échantillon « nouveaux quartiers prioritaires » pour l'enquête de 2016. Les nouveaux quartiers prioritaires étant définis à partir des données carroyées de l'Insee, le sur-échantillon est tiré dans les fichiers fiscaux.

L'enquête de 2017 ne comportera pas de sur-échantillon, le CGET ayant prévu de financer un sur-échantillon sur les quartiers prioritaires une année sur deux.

La taille de l'échantillon principal 2017 a été défini compte tenu de la participation financière constante des maîtrises d'ouvrages, soit 21 700 fiches adresses au lieu de 22 800 habituellement. Le nombre de répondants attendu est de 15 000 ménages environ et de 12 000 individus pour ce qui concerne le module « violences sensibles ».

Cette taille d'échantillon permet des analyses structurelles globales et temporelles sur plusieurs années ; pour des analyses structurelles fines concernant certaines victimations (par exemple les violences intra-ménages), il est cependant nécessaire « d'empiler » plusieurs enquêtes afin de disposer d'un échantillon de taille suffisante. Enfin, le plan de sondage permet les analyses conjoncturelles, mais dans une

majorité de cas les évolutions d'une année sur l'autre ne sont pas significatives : Les intervalles de confiance sont calculés depuis quelques années sur les indicateurs majeurs et mis à disposition des partenaires. Leur usage permet, à défaut de mettre en lumière des évolutions d'une année sur l'autre, de s'assurer de la robustesse d'évolutions sur plusieurs années, par la comparaisons d'empilements sur 3 ou 5 années. Un outil général de calcul d'intervalle de confiance est en cours de développement à la direction de la méthodologie de l'INSEE et devrait être mis à disposition des partenaires *via* le CASD.

#### **14. Mode de collecte**

La passation du questionnaire est réalisée pour sa plus grande partie en face à face, par un enquêteur du réseau INSEE équipé d'un ordinateur (Capi pour *Computer Assisted Personal Interviewing*). Pour les questions portant sur les violences sexuelles et violences au sein du ménage, il est demandé au répondant de saisir lui-même ses réponses sur l'ordinateur au moyen d'un protocole sous casque (Casi pour *Computer Assisted Self Interviewing*), qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité par rapport à toute tierce personne, y compris l'enquêteur ou les autres personnes du ménage. Après verrouillage du questionnaire par l'enquêté, les réponses à ces questions ne sont plus accessibles à l'enquêteur ce qui garantit une complète confidentialité sur cette partie du questionnaire.

Suite au rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les enquêtes multimodes, une enquête méthodologique Internet/papier « Vols, violences et sécurité » a été menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Elle a été présentée le 4 juillet 2012 au comité du label qui lui a délivré un avis d'examen. L'exploitation des données de cette enquête expérimentale de victimation par Internet/papier a fait l'objet de la note n°469/DG75-L101/DB/ML du 30 juillet 2014. L'analyse des résultats de l'enquête VVS a montré que la convergence entre les deux enquêtes est largement insuffisante pour envisager une bascule du protocole de CVS vers un protocole uniquement auto-administré tel que celui de VVS ; d'une part en raison de différences assez sensibles dans les corrélations observées entre victimations et critères sociodémographiques, d'autre part en raison de divergences importantes sur les victimations liées aux vols, qui traduisent un effet de sélection à travers des variables non-observables. Par ailleurs, une intégration à court terme des différents modes de collecte au sein d'une même enquête multimode sur les victimations ne semble pas directement envisageable. En effet, sans pouvoir conclure de manière définitive sur l'ampleur des effets de mode (liés à l'erreur de mesure), la question d'une certaine confusion des concepts entre les variables vols avec violences / violences physiques en l'absence d'un enquêteur se pose, de même que celle d'une confusion entre vols personnels et cambriolages dans VVS.

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

L'enquête se déroule de début février à début mai de chaque année.

#### **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum).

Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e). En l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne. En cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

Un répondant sur quatre déclare au moins une victimation « ménage ». Deux sur dix déclarent au moins une victimation « individuelle » (hors violences « sensibles »). Six sur cent déclarent avoir été victimes d'au moins une violence « sensible ».

L'impact sur la personne enquêtée peut être important, en particulier pour les violences sexuelles. En effet, certaines questions posées portent sur des événements dont l'évocation peut s'avérer délicate (recensement et description des violences sexuelles, des violences intra-familiales, désignation de l'auteur). Le protocole retenu (questionnaire informatisé auto-administré) permet à l'enquêté de s'isoler et

de répondre en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu notamment avec la remise d'une fiche comportant des numéros de téléphone d'associations d'aides aux victimes. Par ailleurs un numéro d'association est transmis sous casque aux enquêtés, qu'ils aient ou pas déclaré des violences.

#### **17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

L'enquête CVS est suivie par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE, l'ONDRP et le SSMSI.

Un comité d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Ce comité, mis en place début 2015 a été consulté sur les besoins des différents partenaires et est consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire. Les membres de ce comité sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour élaborer ou réviser le questionnement.

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est la France métropolitaine. La représentativité n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus. Des études méthodologiques seront menées en 2017 sur des exploitations possibles au niveau régional par estimation sur petits domaines ou calage régional en compilant plusieurs années.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP. Ses résultats seront diffusés dans les supports de l'INSEE (site, Insee Première, fiches thématiques dans des Insee Référence...) et sur le site Internet du SSMSI (chiffres clés, rapport d'enquête, études) et donneront lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des partenaires.

Un fichier de production et de recherche (FPR) comportant des données individuelles et anonymisées sera accessible pour les chercheurs *via* le centre Quetelet. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et après accord du comité du secret, un fichier indirectement nominatif (le fichier de production et de recherche complété des variables demandées par l'équipe de recherche et permettant d'identifier - directement ou indirectement - un individu) sera mis à disposition *via* le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD). Les données collectées sous casque ne font cependant l'objet d'aucune cession de fichiers non-anonymisés, conformément à la demande du Comité du Label exprimée lors de la séance du 26 juin 2013.

#### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'enquête CVS en métropole coûte 2,2 M € en coûts directs de collecte. Les coûts de collecte et de formation s'élèvent à 43 ETP.